

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1560 17 juin 2014

SOMMAIRE

Aurans One S.A	Pacific Real Estate Basket S.à r.l74	835
Bilbary Luxembourg S.à r.l74871	Païperlek Investments74	836
Brossia74874	Paperclip S.à r.l	840
C.F.F. S.A	Pathway Finance74	835
CitCor Residential Holdings S.à r.l 74875	Patron Changtse S.à r.l	840
CSLH Lux II S.à r.l	PeaksideWert 1 S.à r.l74	83 4
Graphilux International S.A74834	PeaksideWert 2 S.à r.l74	836
Luxnanographics S.A	Pella Immobilien Gesellschaft 174	838
Melly S.à r.l	Peninsula Bay S.A74	838
Nerden Constructions S.à r.l74837	Pianos International Luxembourg S.à r.l.	
Ness Technologies S.à r.l		839
Net Channel S.A74837	Pizzeria El Barbaro S.àr.l	839
NHS - SIF		
Nomadic74838	Play & Win Sàrl	839
Norden S.A74838	Prime Focus Luxembourg S.à r.l74	837
Novocure Luxembourg74837	Promovis S.A	840
Objectware Luxembourg S.à r.l 74835	Pro Sport S.A	840
OCM Luxembourg OPPS VII S.à r.l 74836	P\S\L Group Services S.à r.l	839
OCM Luxembourg Spirits Holdings S.à r.l.	Pyracantha Spf S.A74	840
74836	Quiver S.A	880
Oekolux S.à.r.l	Ravel Investment Sicav74	880
Offshore Construction Holding S.A 74844	Reform Capital Loan Recovery Manage-	
Of Wood S.à r.l	ment	855
O :	WI2DAVE CA 74	959



Luxnanographics S.A., Société Anonyme, (anc. Graphilux International S.A.).

Siège social: L-6947 Niederanven, 7, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 82.922.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 10 avril 2014 à 11h30 heures à Niederanyen

L'assemblée générale prend note de la nouvelle adresse de l'administrateur et administrateur-délégué, Monsieur Thierry Nicoloff.

L'adresse de Monsieur Thierry Nicoloff, né le 6 janvier 1958 à Newcastle (Grande-Bretagne), est: 2, Gipps Avenue, NSW 2036 Little Bay, Australie.

L'assemblée générale décide à l'unanimité de prolonger le mandat du commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2020, à savoir la société Lighthouse Services S.à r.l., inscrite au registre de commerce sous le numéro B69.995 et prend note de la nouvelle adresse au numéro 5, Avenue Gaston Diederich, L-1420 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 avril 2014. LUXNANOGRAGHICS S.A.

Référence de publication: 2014053172/20.

(140060836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

Melly S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri. R.C.S. Luxembourg B 182.149.

Extrait des résolutions prises par l'Associé unique en date du 9 avril 2014

- La démission de Madame Anne Catherine GRAVE de son mandat de Gérant est acceptée avec effet immédiat;
- Deux classes de gérant sont créées; la classe A et la classe B.
- Monsieur Patricio Tomàs BALMACEDA TAFRA, né le 27 novembre 1969 à Recoleta Santiago, Chili, avec adresse professionnelle au 9A boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg est nommé Gérant de classe A avec effet immédiat et pour une période illimitée;
- Madame Chantal MATHU, née le 8 mai 1968 à Aye (Belgique) et Madame Céline BONVALET, née le 7 mai 1972 à Evreux (France), toutes deux employées privées, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg sont nommées Gérantes de classe B avec effet immédiat et pour une période illimitée;
- Le siège social de la société est transféré du 19 rue de Bitbourg, L 1273 Luxembourg au 9A boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet immédiat.

Certifié sincère et conforme

Patricio Balmaceda T. / CHANTAL MATHU

Référence de publication: 2014053185/21.

(140060324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

PeaksideWert 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.653.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 Mars 2014.

Gérald Welvaert

Gérant B

Référence de publication: 2014053242/13.

(140061050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.



Objectware Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 80.630.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014053228/10.

(140060331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

Pacific Real Estate Basket S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: AUD 19.786,25.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 130.170.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 9 avril 2014.

Référence de publication: 2014053235/10.

(140060628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

Omnipotant Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7217 Bereldange, 43, rue de Bridel.

R.C.S. Luxembourg B 169.281.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg. Dimitri HUBIN.

Référence de publication: 2014053232/10.

(140060807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

Pathway Finance, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 142.709.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil de gérance tenu en date du 28 Mars 2014:

La démission du gérant, Guillermo Rotman, ayant son adresse à 6588 Serena Lane, Boca Raton, FL 33433, United States of America, a été acceptée avec effet au 28 mars 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2014053239/12.

(140060698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

Oekolux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6794 Grevenmacher, 12, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 32.018.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OEKOLUX S.à.r.l.

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014053231/12.

(140060326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.



Païperlek Investments, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 303.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 43-45, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 175.387.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2014053234/10.

(140061005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

OCM Luxembourg OPPS VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.461.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2014.

Référence de publication: 2014053229/10.

(140060637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

Of Wood S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 112.950.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11.04.2014.

Référence de publication: 2014053226/10.

(140060771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

OCM Luxembourg Spirits Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5-7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 118.872.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OCM Luxembourg Spirits Holdings S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2014053230/11.

(140061110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

PeaksideWert 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.652.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 Mars 2014.

Gérald Welvaert

Gérant B

Référence de publication: 2014053243/13.

(140060990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.



Nerden Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8521 Beckerich, 17, Huewelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 115.229.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NERDEN CONSTRUCTIONS S.à r.l.

S.à.r.l. unipersonnelle

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014053219/12.

(140060271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

Net Channel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 9, boulevard Dr Charles Marx.

R.C.S. Luxembourg B 61.186.

Extrait du rapport de la réunion du conseil d'administration tenue à 09.00 heures le 02 avril 2014

Extrait des résolutions

Après discussion pleine et entière,

1. Le Conseil d'Administration constate que le siège social de la société a été transféré du 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg au 9, Boulevard Dr Charles Marx, L-2130 Luxembourg, en date du 31 mars 2014.

Référence de publication: 2014053220/12.

(140060469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

Novocure Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 6.768.001,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37C, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 170.966.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 13 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2341 du 20 septembre 2012.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Novocure Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014053217/15.

(140060590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

Prime Focus Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 164.184.

RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en date du 11 octobre 2012 sous la référence L120175125.

Ce dépôt est à remplacer par le dépôt suivant:

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Prime Focus Luxembourg S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014053250/15.

(140061056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.



NHS - SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 166.072.

Le Rapport Annuel Révisé au 30 septembre 2013 et la distribution du dividende relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2014.

Référence de publication: 2014053221/12.

(140061106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

Nomadic, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 112.384.

La nouvelle adresse de l'associé unique et gérant technique Madame Asa Johansson est au 2617 NE 14 Avenue # 402, FL-33334 Oakland Park, Etats-Unis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2014.

Pour la société

Référence de publication: 2014053222/12.

(140061165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

Norden S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 134.135.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/04/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2014053215/12.

(140060702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

Pella Immobilien Gesellschaft 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 140.145.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014053260/9.

(140060620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

Peninsula Bay S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 117.322.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014053261/9.

(140061328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.



Pianos International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 146.654.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014053262/10.

(140060902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

Pizzeria El Barbaro S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4437 Soleuvre, 11, rue de Differdange.

R.C.S. Luxembourg B 151.489.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire WBM

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2014053263/13.

(140060921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

Place Wallis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 143.641.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014053264/10.

(140060934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

Play & Win Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3487 Dudelange, 4, rue Henri Dunant.

R.C.S. Luxembourg B 167.252.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PLAY & WIN SARL

Référence de publication: 2014053265/10.

(140060783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

P\S\L Group Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 174.413.

Les comptes annuels pour la période du 21 décembre 2012 (date de constitution) au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2014.

Référence de publication: 2014053273/11.

(140060638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.



Pyracantha Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 15.713.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014053275/9.

(140060250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

Promovis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2715 Luxembourg, 2, rue Walram.

R.C.S. Luxembourg B 67.377.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2014.

Référence de publication: 2014053272/10.

(140060335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

Pro Sport S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 81.155.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014053271/9.

(140060348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

Paperclip S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4735 Pétange, 21, rue J.B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 50.556.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des associés tenue en date du 8 avril 2014

Monsieur Jean BELLION reconnaît que Monsieur Nico HANSEN a démissionné de ses fonctions de gérant administratif avec effet au 19 janvier 2005.

Référence de publication: 2014053257/10.

(140060534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

Patron Changtse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 184.652.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 31 décembre 2013 que Patron Investments IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, enregistrée au R.C.S. Luxembourg B160456, a cédé les 20.000 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Patron Bear Head S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, enregistrée au R.C.S. Luxembourg B179137.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

La Société

Référence de publication: 2014053240/16.

(140060679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.



Ness Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.003,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 163.161.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-sixth day of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

as held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Ness Technologies S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital amounting to twenty thousand and two United States Dollars (USD 20,002.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 163.161 (the Company). The Company was incorporated on August 24, 2011 pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) on October 26, 2011 under number 2597. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on February 15, 2012 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed above, published in the Mémorial on 5 April 2012 under number 893.

THERE APPEARED:

Bach II JHC S.à r.l. (formerly known as CVCIGP II JHC S.à r.l.), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of forty-one million four hundred eight thousand three hundred twenty-one United States Dollars (USD 41,408,321.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 163.050 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Annick Braquet, employee, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record:

- I. That the Sole Shareholder owns all the shares of the Company.
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:
- 1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one United States Dollar (USD 1) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty thousand and two United States Dollars (USD 20,002) represented by twenty thousand and two (20,002) shares, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, to twenty thousand and three United States Dollars (USD 20,003) by way of the issuance of one (1) new share of the Company, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1);
 - 2. Subscription for and payment of the newly issued share as specified under item 1. above;
- 3. Subsequent amendment to article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital specified under item 1. above;
- 4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of Intertrust (Luxembourg) S.A., each acting individually, under his or her sole signature, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued share in the register of shareholders of the Company; and
 - 5. Miscellaneous.
 - III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one United States Dollar (USD 1) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty thousand two United States Dollars (USD 20,002) represented by twenty thousand two (20,002) shares, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, to twenty thousand three United States Dollars (USD 20,003) by way of the issuance of one (1) new share of the Company, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to, and full payment of, the share capital increase as follows:



Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to one (1) new share of the Company, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1), and fully pays it up by way of a contribution in cash in an amount of thirteen million United States Dollars (USD 13,000,000.-).

Such contribution, in an aggregate amount of thirteen million United States Dollars (USD 13,000,000.-) shall be allocated as follows:

- (i) one United States Dollar (USD 1.-) is allocated to the share capital account of the Company; and
- (ii) twelve million nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine United States Dollars (USD 12,999,999.-) is allocated to the share premium account of the Company.

The contribution in cash in an amount of thirteen million United States Dollars (USD 13,000,000.-) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The share capital is set at twenty thousand three United States Dollars (USD 20,003), represented by twenty thousand three (20,003) shares in registered form, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of Intertrust (Luxembourg) S.A., each acting individually, under his or her sole signature, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued share in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 5,200.-

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-sixième jour du mois de mars.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Ness Technologies S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, disposant d'un capital social de vingt mille deux dollars américains (USD 20.002,-) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.161 (la Société). La Société a été constituée le 24 août 2011 suivant acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) le 26 octobre 2011 sous le numéro 2597. Les statuts de la société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 15 février 2012 suivant acte de Maître Henri Hellinckx, précité, publié au Mémorial le 5 avril 2012 sous le numéro 893.

A COMPARU:

Bach II JHC S.à r.l. (anciennement dénommée CVCIGP II JHC S.à r.l.), une société à responsabilité limitée existant et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, disposant d'un capital social de quarante-et-un millions quatre cent huit mille trois cent vingt-et-un dollars américains (USD 41.408.321,-) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.050 (l'Associé Unique),

représentée par Annick Braquet, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.



Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

- I. L'Associé Unique possède toutes les parts sociales de la Société.
- II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:
- 1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un dollar américain (USD 1) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt mille deux dollars américains (USD 20.002) représenté par vingt mille deux (20.002) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, à vingt mille trois dollars américains (USD 20.003) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale de la Société, d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1);
 - 2. Souscription et libération de la part sociale nouvellement émise comme indiqué sous le point 1. ci-dessus;
- 3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation du capital social comme indiqué sous le point 1. ci-dessus;
- 4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, à tout employé d'Intertrust (Luxembourg) S.A., chacun agissant individuellement, sous sa seule signature, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription de la part sociale nouvellement émise dans le registre des associés de la Société; et
 - 5 Divers
 - III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant d'un dollar américain (USD 1,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt mille deux dollars américains (USD 20.002) représenté par vingt mille deux (20.002) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, à vingt mille trois dollars américains (USD 20.003) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale de la Société, d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1).

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Libération

Sur ce, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à une (1) nouvelle part sociale de la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1), et la libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant de treize millions de dollars américains (USD 13.000.000,-).

Ledit apport, d'un montant total de treize millions de dollars américains (USD 13.000.000) sera affecté comme suit:

(i) un dollar américain (USD 1,-) est affecté au compte de capital social de la Société; et (ii) douze millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains (USD 12.999.999) sont affectés au compte de prime d'émission de la Société.

L'apport en numéraire d'un montant de treize millions de dollars américains (USD 13.000.000,-) est à la disposition de la Société et preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

« 5.1. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille trois dollars américains (USD 20.003) représenté par vingt mille trois (20.003) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements cidessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout employé d'Intertrust (Luxembourg) S.A., chacun agissant individuellement, sous sa seule signature, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription de la part sociale nouvellement émise dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte s'élèvent à environ EUR 5.200.-



Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé, ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 avril 2014. Relation: LAC/2014/15488. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 avril 2014.

Référence de publication: 2014051959/174.

(140058916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

Offshore Construction Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling. R.C.S. Luxembourg B 186.102.

STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the second day of April.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

O C H INVESTMENT LTD, having its registered office in Queen Street 3 rd floor, Meadows House, London W1J5PR, Here represented by its director, Mrs Marisa Alexandra LEITE RIBEIRO, with professional address in 12, rue Jean Engling 14B, L-1466 Luxembourg.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a public limited liability company (société anonyme), which is hereby incorporated:

1. Corporate form and name. Constitution of a public limited liability company under the name of "OFFSHORE CONSTRUCTION HOLDING S.A." (hereinafter, the Company).

The Company may have one shareholder (the "Sole Shareholder") or more shareholders. The company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, bankruptcy, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

2. Registered office.

- 2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
 - 2.2 The Registered Office may be transferred:
- 2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by the board of directors of the Company (the "Board of Directors");
- 2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles and the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").
- 2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Board of Directors.
 - 2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;



- 3.2 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including anybody corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or anybody corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means. For the purposes of this Article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;
- 3.3 to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.
- 3.4 to use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and patents developed. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises to the extent such assistance does not constitute a regulated activity of the financial sector.
- 3.5 to carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.
- 3.6 to borrow in any form including by way of public offer. It may issue by way of private or public placement, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities, to be listed or not. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies.
- 3.7 to pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets. The Company may also enter into all necessary agreements, including, but not limited to underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, deposit agreements, fiduciary agreements, hedging agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements, bank and cash administration agreements, liquidity facility agreements, credit insurance agreements and any agreements creating any kind of security interest.
- 3.8 to perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorization under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

- 5.1 The subscribed share capital of the Company is thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into one hundred (100) shares with a par value of three hundred and ten euro (EUR 310.-) each.
- 5.2 The Shares are in registered form provided that if a Shareholder so requests, the Company may convert some or all of his Shares to bearer form as provided by Law.
- 5.3 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Director(s) subject to the 1915 Law and these Articles.
- 5.4 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.
 - 5.5 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.
- 5.6 The subscribed share capital may be increased by a Shareholder Resolution adopted in accordance with the conditions required for the amendment of the Articles and in accordance with Luxembourg Law.
 - 5.7 The Company may acquire its Shares or reduce its subscribed share capital subject as provided in the 1915 Law.
- 5.8 If any Shares are issued on terms that they are not fully paid up on issue, then payment of the balance due shall be made at such time and upon such conditions as the Board of Directors may determine in accordance with the provisions of the 1915 Law provided that all such Shares are treated equally.



5.9 The Company may have a sole Shareholder. The death or dissolution of a sole Shareholder will not result in the dissolution of the Company.

6. Indivisibility of shares.

- 6.1 Each Share is indivisible.
- 6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.
 - 7. Transfer of shares. The Shares will be transferable in accordance with the 1915 Law.
- **8. Bonds, notes and other debt instruments.** The Company may issue bonds, notes or other debt instruments under registered, or bearer form. Bonds, notes, certificates or other debt instruments under registered form may not be exchanged or converted into bearer form.

Art. 9. Board of Directors.

- 9.1. In the case of the incorporation of the Company by a single Shareholder the Board of Directors can be formed by a single Director until the next ordinary Shareholders' Meeting following the establishment of the existence of more than one shareholder.
 - 9.2 A Director can not be a Shareholder.
- 9.3 A company may be a Director (a "Director Legal Entity") in which case it shall appoint a permanent representative to fulfill this role in its name and on its behalf. Revocation of its permanent representative by a Director Legal Entity is subject to the simultaneous appointment of a successor.
 - 9.4 Each Director shall be appointed by a Shareholders' Meeting for a term not exceeding six years.
 - 9.5 A Director may be re-elected.
 - 9.6 A Director may be removed at any time by a Shareholders' Meeting.
- 9.7 In the event that a Director appointed by a Shareholders' Meeting ceases to be a Director for any reason, the remaining Directors may fill the vacancy on a provisional basis; a Director so appointed will hold office only until the conclusion of the next Shareholders' Meeting, unless his appointment is confirmed by the Shareholders at that Shareholders' Meeting.
- 9.8 In the event that a Director is appointed to replace a Director before the end of that Director's term of office, the Director appointed shall serve for the remainder of the term of office of the Director he replaces subject as provided in the 1915 Law.

10. Powers of the directors.

- 10.1 The Company will be managed by a Board of Directors or a sole Director, as the case may be.
- 10.2 The Board of Directors or a sole Director, as the case may be, has the power to take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to a Shareholders' Meeting.
- **11. Representation.** Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the Company is validly bound or represented towards third parties by:
 - 11.1 if the Company has one Director, the sole signature of that Director;
 - 11.2 if the Company has more than one Director, by the joint signature of the majority of Directors;
- 11.3 the sole signature of any Managing Director (as defined in Article 12.1) to the extent powers have been delegated to him under Article 12.1;
- 11.4 the sole signature of any other person to whom such a power has been delegated in accordance with Article 11.4 to the extent such a power has been delegated to him.

12. Delegation of powers.

- 12.1 The day to day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated to one or more Directors, officers, managers or other agents (each a "Managing Director"), acting alone or jointly.
 - 12.2 A Managing Director need not be a Shareholder.
- 12.3 The appointment and removal, powers, duties and emoluments of the Managing Directors will be determined by the Board of Directors except that the first Managing Director or Managing Director s may, but need not, be appointed by a Shareholders' Meeting.
- 12.4 A Managing Director can have the responsibilities, powers, duties and emoluments of the highest-ranking corporate executive officer (the "Chief Executive Officer") or of a corporate officer primarily responsible for managing the financial risks, financial planning and record-keeping, as well as financial reporting to higher management of the Company (the "Chief Financial Officer").



12.5 Any Director may delegate any of his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and may remove any such agent and determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

13. Board meetings.

- 13.1 Meetings of the Board of Directors ("Board Meetings") may be convened by any Director. The Board of Directors shall appoint one of the Directors as Chairman.
- 13.2 The Board of Directors may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Directors have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorised representative.
- 13.3 A Director may appoint any other Director (but not any other person) to act as his representative (a "Director's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Director can act as representative for more than one other Director at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Directors are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5. In the case of an equality of votes, the Chairman will have a second or casting vote.
- 13.4 The Board of Directors can only validly debate and take decisions if at least half of the Directors are present or represented. Decisions of the Board of Directors shall be adopted by a simple majority of the Directors present or represented and provided that the Shareholders' Meeting has appointed two classes of Directors, at least one (1) class A Director and one (1) class B Director vote in favour of the decisions.
- 13.5 A Director or his Director's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of video-conferencing equipment or telecommunication means allowing the identification of each participating Director. These means must have technical features which ensure an effective participation in the meeting allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of such persons in the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Directors shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place. A meeting held in this way is deemed to be held at the Registered Office.
- 13.6 A resolution in writing signed by all the Directors (or in relation to any Director, his Director's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Directors concerned.
- 13.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Director present at the Meeting.
 - 13.8 Conflict of interest:
- 13.8.1 Any Director having an interest in a transaction (a "Conflicted Transaction") submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company, shall advise the Board of Directors thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the deliberations relating to that transaction. At the next following Shareholders' Meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the Directors may have had an interest conflicting with that of the Company.
- 13.8.2 Where the Company only has one Director, Article 13.8.1 will not apply and instead, the Conflicted Transaction will be recorded in the decision register of the Company.
 - 13.8.3 Articles 13.8.1 and 13.8.2 will not apply to current operations entered into under normal conditions.

14. Shareholders' resolutions.

- 14.1 The Shareholders' Meeting shall have the widest powers to adapt or ratify any action relating to the Company.
- 14.2 Where the Company has only one Shareholder:
- 14.2.1 he shall exercise the powers related to the Shareholders' Meeting;
- 14.2.2 his decisions shall be taken by resolution in writing and shall be recorded in a minutes register held at the Registered Office.
 - 14.3 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.
- 14.4 Subject as provided by the 1915 Law and Articles 13.5, 13.4 and 17, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.
- 14.5 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their commitment to the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

14.6

14.6.1 An extraordinary Shareholders' Meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless (a) at least one half of the Shares are represented and (b) the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, where applicable, the text of those which concern the objects or the form of the Company.



14.6.2 If the first of the conditions in Article 13.6.1 is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the 1915 Law.

That convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the Shares represented.

- 14.6.3 At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-third of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to Shares in respect of which the Shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.
- 14.7 A Shareholders' Meeting may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.
- 14.8 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.
- 14.9 Each Shareholder may vote through voting forms in the manner set out in the convening notice in relation to a Shareholders' Meeting. The Shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the Shareholder to vote in favour, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box. Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the resolution, nor an abstention, shall be void. The Company will only take into account voting forms received three (3) days prior to the Shareholders' Meeting to which they relate and which comply with the requirements set out on the convening notice.
- 14.10 The Shareholders are entitled to participate in a Shareholders' Meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present for the calculation of quorum and majority conditions and voting. These means must have technical features which ensure an effective participation in the meeting where deliberations shall be online without interruption.
- 14.11 The Board of Directors shall have the powers and obligations to adjourn a Shareholders' Meeting as set out in the 1915 Law.
- 14.12 The Annual Shareholders' Meeting of the Company will be held on the first Friday of the months of June at 15.00 p.m. each year in the City of Luxembourg or at any other place within the municipality of the corporate seat indicated in the convening notice.
- 14.13 The Board of Directors and the Statutory Auditors may convene a Shareholders' Meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month if Shareholders representing one-tenth of the capital require this in writing with an indication of the agenda.
- 14.14 Convening notices for every Shareholders' Meeting shall contain the agenda and shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of eight days, and eight days before the meeting, in the Memorial and in a Luxembourg newspaper. Notices by mail shall be sent eight days before the Meeting to registered Shareholders, but no proof need be given that this formality has been complied with. Where all the Shares are in registered form, the convening notices may be made only by registered letters.
- 14.15 One or more of the Shareholders who together hold at least ten percent of the subscribed capital may request that one or more additional items be put on the agenda of any Shareholders' Meeting. Such a request shall be sent to the Registered Office by registered mail, at least five days prior to the meeting.

15. Statutory auditors.

- 15.1 The Company is supervised by one or more statutory auditors (the "Statutory Auditors").
- 15.2 The Statutory Auditors are appointed by a Shareholders' Meeting which may also remove them at any time.
- 15.3 The number of Statutory Auditors and their fees are determined by a Shareholders' Meeting.
- 15.4 The term of office of Statutory Auditors must not exceed six years. Statutory Auditors may be re-elected. In the event that a Statutory Auditor is appointed without any indication of the term of his appointment, his term is deemed to be six years.
- 15.5 If the number of Statutory Auditors falls for any reason to less than one half of the Statutory Auditors appointed, the Board of Directors must immediately convene a Shareholders' Meeting to fill the vacancies.
- **16. Business year.** The Company's financial year starts on 1 st January and ends on the 31 st December of each year. Provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company begins on the date of its incorporation and ends on following December 31 (all inclusive).

17. Distributions on shares.

17.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.



- 17.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and these Articles, the Company may by Shareholders' Resolution declare dividends to Shareholders pro rata the number of Shares held by them.
- 17.3 Subject to the provisions of Luxembourg Law and these Articles, the Board of Directors may pay interim dividends to Shareholders pro rata the number of Shares held by them.
- **18. Dissolution and liquidation.** The liquidation of the Company shall be decided by a Shareholders' Meeting by a resolution adopted in accordance with the conditions required for the amendment of the Articles and in accordance with Luxembourg Law.
- **Art. 19. Statutory amendments.** These Articles may be amended from time to time by the Extraordinary Shareholders' Meeting under the conditions of quorum and majority required by 1915 Law ("Luxembourg Law").
- **Art. 20. Law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with Luxembourg Law.

Transitional provisions

- 1.- The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and end on December 31, 2014.
- 2.- The first annual general meeting shall be held in 2015.

Subscription and payment

O C H INVESTMENT LTD, represented as stated above, subscribes for one hundred (100) shares having a nominal value of three hundred and ten euro (EUR 310.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-).

The amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholder, representing the entire subscribed share capital, adopted the following resolutions:

- 1. the number of directors of the Company is set at 1 (one);
- 2. the following person is appointed as Sole Director:

Igmasa Management Luxembourg S.à r.l., having its registered office in 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg RCS Luxembourg B 169.275, represented by its permanent representative, Mrs. Marisa Alexandra LEITE RIBEIRO, born in Fafe (Portugal), on November 17, 1980, with professional address in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling 14B.

3. that there be appointed as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company:

MONTEREY AUDIT S.à r.l., having its registered office in L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, RCS Luxembourg B 78.967.

- 4. that the terms of office of the Sole Director and the statutory auditor will expire after the annual General Meeting of the year 2019; and
 - 5. that the address of the registered office of the Company is at L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling 14B.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the proxyholder of the person appearing, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil quatorze, le deux avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:



O C H INVESTMENT LTD, ayant son siège social à 20 Queen Street 3 rd floor, Meadows House, Londres W1J5PR, ici représentée par son administrateur, Madame Marisa Alexandra LEITE RIBEIRO, demeurant professionnellement à 12, Rue Jean Engling 14B, L-1466 Luxembourg.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et qu'elle a arrêté comme suit:

Art. 1 er . Forme - Dénomination.

1. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de «OFFSHORE CONSTRUCTION HOLDING S.A.» (ciaprès, la Société).

La Société peut avoir un associé unique (l'"Associé Unique") ou plusieurs actionnaires. La société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

Art. 2. Siège social.

- 2.1 La siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.2.2 Le Siège Social peut être transféré:
- 2.2.1 en tout autre endroit de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration");
- 2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des actionnaires de la Société (une "Résolution des Actionnaires") passée conformément à ces Statuts et aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").
- 2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Conseil d'Administration.
- 2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales à la fois au Grand-Duché de Luxembourg tout comme à l'étranger.

Art. 3. Objets. Les objets de la Société sont:

- 3.1 d'agir en tant que société d'investissement et de coordonner les activités de toutes les entités au sein desquelles la Société détient directement ou indirectement des participations, et d'acquérir (que ce soit par voie de souscription initiale, d'appel d'offres, d'achat, d'échange ou tout autre moyen) la totalité ou une partie des titres, des actions, obligations non garanties, debenture stocks, obligations, ou tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre bien de toutes sortes et de détenir les mêmes instruments pour des besoins d'investissements, et de vendre, échanger ou disposer des mêmes instruments;
- 3.2 de s'engager dans toute garantie ou contrat d'indemnité ou de caution, et de fournir des sûretés pour l'accomplissement des obligations de et/ou le paiement de toute somme par toute personne (y compris tout organe social dans lequel la Société a une participation directe ou indirecte ou toute personne (une "Entité Holding") qui est pour le moment un membre de ou détient autrement un intérêt direct ou indirect dans la Société ou tout organe social dans laquelle une Entité Holding détient un intérêt direct ou indirect ou toute personne qui est associée avec la Société dans toute activité commerciale ou entreprise), avec ou sans que la Société ne reçoive une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), et que ce soit par garantie personnelle ou hypothèque, charge ou privilège sur tout ou partie des engagements de la Société, propriétés, biens ou capital social non libéré (présents et futurs) ou par d'autres moyens; pour les besoins de cet Article 3.6 "garantie" inclut toute obligation, bien que décrite, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de, indemniser ou garder indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement de, ou autrement responsable, de l'endettement ou des obligations financières de toute autre personne;
- 3.3 d'effectuer toutes transactions en rapport direct ou indirect avec la prise de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes autres entités, ainsi que leur administration, leur contrôle, leur développement et leur gestion, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.
- 3.4 d'utiliser ses fonds pour la constitution, la gestion, le développement et la vente de portefeuilles constitués de titres et brevets de n'importe quelle origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, ou de toute autre manière, n'importe quelle forme de titres ou de brevets, en disposer par vente, transfert, échange ou autrement, faire fructifier ces titres et ces brevets. La Société pourra apporter toute assistance financière (que ce soit sous forme de prêts, d'avances, d'octroi de garanties ou sûretés ou autrement) à des sociétés ou des entreprises dans la mesure où cette assistance ne constitue pas une activité réglementée du secteur financier.
- 3.5 d'effectuer toutes transactions financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières, prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes transactions de quelque nature que ce soit qui sont directement ou indirectement en relation avec son objet social ou qui permettent de promouvoir son développement.



- 3.6 d'emprunter sous toutes formes, y compris par voie d'offres publiques. Elle pourra émettre par le biais de placements publics ou privés, des bonds, des obligations, des instruments de dettes ou toute autre forme de dettes, convertibles ou non, et/ou des titres financiers, cotés ou non. Elle pourra donner des garanties et accorder des sûretés en faveur de tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou d'autres sociétés.
- 3.7 de nantir, transférer, grever ou créer d'autres sûretés sur tout ou partie de ses biens. La Société peut également conclure tous les contrats nécessaires, y compris, mais sans être limité à, des contrats de souscription, des accords de commercialisation («marketing agreements»), des contrats de gestion, des contrats de conseil, des contrats d'administration et autres contrats de service, des contrats de vente, des contrats de dépôt, des contrats fiduciaires, des contrats de couverture de risque, des contrats d'échange sur taux d'intérêts et/ou devises et autres contrats sur des produits financiers dérivés, des contrats d'administration bancaire et de liquidité, des contrats de facilités de crédit («liquidity facility agreements»), des contrats d'assurance-crédit et tout contrat portant création de sûretés de quelque nature que ce soit.
- 3.8 de réaliser tout investissement ou opération légale, commerciale, technique ou financière et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou liées directement ou indirectement à la facilitation de l'accomplissement de son objet social dans tous les domaines prédécrits.
- A CONDITION TOUJOURS que la Société n'entre pas dans une transaction qui pourrait constituer une activité réglementée du secteur financier ou qui requiert une licence professionnelle en vertu de la Loi Luxembourgeoise sans avoir obtenu d'autorisation requise en vertu de la Loi Luxembourgeoise.
 - Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Capital social.

- 5.1 Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000.- (trente-et-un mille euros) représenté par 100 (cent) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 310.- (trois cent dix euros) chacune.
- 5.2 Les Actions sont sous la forme nominative, étant entendu que si un Actionnaire en fait la demande, la Société peut convertir tout ou partie de ses actions au porteur comme prévu par la Loi.
- 5.3 La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Action sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Administrateur(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.
- 5.4 La Société peut, sans limitation, accepter des capitaux propres ou d'autres apports sans émettre des Actions ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut créditer les apports à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par les Actionnaires sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, toute décision peut, mais n'a pas besoin de, allouer tout montant apporté à l'apporteur.
 - 5.5 Toutes les Actions donnent droit à des droits égaux sauf disposition contraire dans les présents statuts.
- 5.6 Le capital social souscrit peut être augmenté par une Résolution des Actionnaires adoptée conformément aux conditions requises pour la modification des Statuts et la Loi Luxembourgeoise.
 - 5.7 La Société peut acquérir ses propres Actions ou réduire son capital souscrit sous réserve de la Loi de 1915.
- 5.8 Si des Actions sont émises à des conditions où elles ne sont pas totalement libérées à leur émission, alors le paiement du solde dû devra être réalisé au moment et aux conditions déterminées par le Conseil d'Administration en accord avec la Loi de 1915 à condition que toutes les Actions soient traitées de façon égale.
- 5.9 La Société peut avoir un Actionnaire unique. Le décès ou la dissolution de l'Actionnaire unique ne causera pas la dissolution de la Société.

Art. 6. Indivisibilité des actions.

- 6.1 Chaque Action est indivisible.
- 6.2 Une Action peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Action notifient par écrit la Société lequel d'entre eux est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé de l'Action question, y compris pour les besoins de vote, dividende et autres droits de paiement.
 - Art. 7. Cession d'actions. Les Actions seront librement cessibles conformément à la Loi de 1915.
- Art. 8. Obligations, notes et autres instruments de dettes. La Société peut émettre des obligations, des notes ou d'autres instruments de dettes sous forme nominative ou au porteur. Les obligations, notes, certificats ou autres instruments de dettes sous forme nominative ne peuvent être échangés ou convertis en titres au porteur.

Art. 9. Conseil d'administration.

- 9.1. Dans l'hypothèse de la constitution de la Société par un seul Actionnaire le Conseil d'Administration pourra alors être constitué d'un Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire suivant l'établissement de l'existence de plus d'un Actionnaire.
 - 9.2 Un Administrateur peut ne pas être un Actionnaire.



- 9.3 Une société peut être un Administrateur (un "Administrateur Personne Morale") auquel cas elle devra désigner un représentant permanent pour remplir ce rôle en son nom et pour son compte. La révocation de son représentant permanent par un Administrateur Personne Morale est conditionnelle jusqu'à la nomination simultanée d'un successeur.
 - 9.4 Chaque Administrateur est nommé par une Assemblée Générale pour une durée n'excédant pas six ans.
 - 9.5 Un Administrateur peut être réélu.
 - 9.6 Un Administrateur peut être révoqué à tout moment par une Assemblée Générale.
- 9.7 Dans le cas où un Administrateur nommé par une Assemblée Générale cesse d'être un Administrateur pour n'importe quelle raison, les Administrateurs restants devront remplir la vacance provisoirement; un Administrateur ainsi nommé restera en fonction jusqu'à la prochaine Assemblée Générale, à moins que sa nomination ne soit confirmée par les Actionnaires lors de cette Assemblée Générale.
- 9.8 Dans le cas où un Administrateur est nommé pour remplacer un Administrateur avant l'expiration du mandat de celui-ci, l'Administrateur nommé restera en fonction jusqu'à l'expiration du mandat de l'Administrateur qu'il remplace sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 10. Pouvoirs des administrateurs.

- 10.1 La Société est administrée par un Conseil d'Administration ou, le cas échéant, un Administrateur unique.
- 10.2 Le Conseil d'Administration, ou le cas échéant, l'Administrateur unique, a le pouvoir de prendre toutes les actions qui sont nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont réservées par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts et à l'Assemblée Générale.
- **Art. 11. Représentation.** Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou à engager la Société:
 - 11.1 si la Société a un Administrateur, la seule signature de cet Administrateur;
 - 11.2 en cas de pluralité d'Administrateurs, la signature conjointe de la majorité des Administrateurs;
- 11.3 la seule signature de tout Administrateur Général (tel que défini à l'article 11.1) dans les limites des pouvoirs qui lui ont été délégués en vertu de l'article 11.1;
- 11.4 la seule signature de toute autre personne à qui un tel pouvoir a été délégué conformément à l'Article 11.4 et dans la mesure du pouvoir délégué.

Art. 12. Mandataire des administrateurs.

- 12.1 La gestion quotidienne des activités de la Société et le pouvoir de représenter la Société à cet effet peut être délégué à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, cadres ou autres agents (chacun un "Administrateur Général") agissant seul ou conjointement.
 - 12.2 Un Administrateur Général peut ne pas être Actionnaire.
- 12.3 La nomination et la révocation, les pouvoirs, tâches et rémunération des Administrateurs Généraux seront déterminés par le Conseil d'Administration, sauf que le(s) premier(s) Administrateur(s) Général(aux) peut/peuvent, mais ne doit/doivent pas, être nommé(s) par une Assemblée Générale.
- 12.4 Un Administrateur Général peut avoir les responsabilités, pouvoirs, tâches et rémunérations d'un directeur général du plus haut rang ("Président-Directeur Général") ou d'un mandataire social prioritairement responsable pour gérer les risques financiers, la planification financière et la tenue des documents, ainsi que la communication de l'information financière à la direction supérieure de la Société (le "Directeur Financier").
- 12.5 Tout Administrateur peut déléguer toute partie de ses pouvoirs, pour des tâches spécifiques, à un ou plusieurs mandataires ad hoc, peut révoquer de tels mandataires et déterminer leurs pouvoirs, responsabilité et rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de sa représentation.

Art. 13. Réunion du conseil d'administration.

- 13.1 Les réunions du Conseil d'Administration (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Administrateur. Le Conseil d'Administration devra nommer un des Administrateurs Président.
- 13.2 Le Conseil d'Administration peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans se plier à tout ou partie des conditions de convocation et formalités si tous les Administrateurs ont renoncé aux conditions et formalités de convocation en question que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.
- 13.3 Un Administrateur peut nommer un autre Administrateur (mais seulement un Administrateur) pour le représenter (le "Représentant de l'Administrateur") lors d'une Réunion du Conseil, afin d'assister, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonction en son nom à la Réunion du Conseil. Un Administrateur peut représenter plusieurs autres Administrateurs à un Conseil d'Administration à la condition que (sans préjudice des quorums requis) au moins deux Administrateurs soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participe en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'Article 12.5. Dans le cas d'égalité des voix, l'Administrateur Président aura une voix prépondérante.



- 13.4 Le Conseil d'Administration ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité des Administrateurs sont présents ou représentés Les décisions du Conseil d'Administration sont adoptées à une majorité simple des Administrateurs présents ou représentés pourvu que dans l'hypothèse que l'Assemblée Générale ait nommée deux classes d'Administrateurs, au moins un Administrateur de classe A et un Administrateur de classe B votent en faveur des décisions.
- 13.5 Un Administrateur ou le Représentant de l'Administrateur peut valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de moyens de vidéo conférence ou de tout autre équipement de télécommunication permettant l'identification de chaque Administrateur participant. Ces moyens doivent avoir des caractéristiques techniques permettant que toutes les personnes participant à une telle réunion soient dans la capacité de s'entendre sur une base continue et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputée être présente en personne à la réunion, et devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les activités commerciales qui sont effectuées de cette manière par les Administrateurs seront réputées pour les besoins des présents statuts, valables et effectivement négociées/conclues à une Réunion du Conseil, peu importe que moins que le nombre d'Administrateurs (ou leurs représentants) requis pour constituer un quorum soient physiquement présents au même endroit. Une réunion tenue de cette manière est réputée avoir lieu au Siège Social.
- 13.6 Une résolution écrite, signée par tous les Administrateurs (ou en relation avec tout Administrateur, le Représentant de l'Administrateur) est valide et effective comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et peut consister en un ou plusieurs documents ayant le même contenu et signées par ou au nom d'un ou plusieurs des Administrateurs concernés.
- 13.7 Les procès-verbaux d'un Conseil d'Administration doivent être signés et les extraits de ces procès-verbaux peuvent être certifiés par tout Administrateur présent à la Réunion.
 - 13.8 Conflit d'intérêt:
- 13.8.1 Tout Administrateur ayant un intérêt dans une transaction (une "Transaction en Conflit") en conflit avec celui de la Société soumise pour approbation au Conseil d'Administration doit informer le Conseil d'Administration de celuici et la déclaration de cet Administrateur devra être mentionnée dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut pas prendre part aux délibérations relatives à cette transaction. A l'occasion de la prochaine Assemblée Générale, avant le vote de toute résolution, un rapport spécial devra être produit sur toutes les transactions dans lesquelles les Administrateurs auraient eu un intérêt en conflit avec celui de la Société.
- 13.8.2 Si la Société n'a qu'un seul Administrateur, l'Article 13.8.1 ne s'appliquera pas et à la place, la Transaction en Conflit sera enregistrée dans le registre des décisions de la Société.
 - 13.8.3 Les Articles 13.8.1 et 13.8.2 ne s'appliquent pas aux opérations courantes réalisées à des conditions normales.

Art. 14. Assemblée générale.

- 14.1 Les Assemblées Générales doivent avoir les pouvoirs les plus étendus pour adopter ou ratifier toute action à propos de la Société.
 - 14.2 Lorsque la Société ne compte qu'un Actionnaire unique:
 - 14.2.1 il devra exercer les pouvoirs dévolus aux Assemblées Générales.
- 14.2.2 ses décisions seront prises sous la forme de résolutions écrites et devront être enregistrées dans un registre des procès-verbaux tenus au Siège Social.
 - 14.3 Chaque Actionnaire a droit à un vote pour chaque Action dont il est le détenteur.
- 14.4 Sous réserve des dispositions prévues par la Loi de 1915 et aux Articles 13.5, 13.4 et 17, les Résolutions des Actionnaires sont valides uniquement si elles sont adoptées à la majorité des votes exprimés, sans préjudice du nombre d'Actions représentées.
- 14.5 Les Actionnaires ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Actionnaires à augmenter ses engagements dans la Société sans un vote unanime des Actionnaires.

146

- 14.6.1 Toute Assemblée Générale extraordinaire convoquée pour modifier toute disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer à moins que (a) au moins la moitié des Actions y soient représentées et (b) l'ordre du jour indique les modifications proposées aux Statuts et, lorsqu'applicable, le texte des modifications relatives à l'objet ou la forme de la Société.
- 14.6.2 Si la première condition de l'article 13.6.1 n'est pas satisfaite, une seconde Assemblée Générale peut être convoquée, selon la manière prescrite par les Statuts ou la Loi de 1915. Cette convocation devra reproduire l'ordre du jour, indiquer la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde assemblée délibérera valablement quelque soit la proportion d'Actions représentées.
- 14.6.3 Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des votes exprimés. Les voix exprimées ne devront pas compter les votes attachés aux Actions à l'égard desquelles les Actionnaires n'ont pas pris part au vote, se sont abstenus de voter ou ont exprimé un vote nul ou blanc.
- 14.7 Une Assemblée Générale peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions de convocation et formalités si tous les Actionnaires ont renoncé aux conditions et formalités de convo-



cation en question que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

- 14.8 Un Actionnaire peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit (ou par fax ou e-mail ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Associé.
- 14.9 Tout Actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire comme indiqué dans la convocation à l'Assemblée Générale. Les Actionnaires ne peuvent utiliser que les formulaires mis à la disposition par la Société, qui mentionnent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, les propositions soumises à la décision de l'assemblée, ainsi que, pour chaque proposition, trois cases permettant à l'Actionnaire de voter pour, contre ou de s'abstenir de voter pour chaque proposition en cochant la case adéquate. Les formulaires qui ne contiennent ni un vote pour, ni un vote contre la résolution, ni une abstention, seront nuls. La Société ne prendra en compte que les formulaires reçus trois (3) jours avant la réunion de l'Assemblée Générale à laquelle ils se rapportent et qui remplissent les exigences mentionnées dans la convocation.
- 14.10 Les Actionnaires sont autorisés à participer à une Assemblée Générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présents pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue.
- 14.11 Le Conseil d'Administration a les pouvoirs et les obligations d'ajourner une Assemblée Générale comme prévu par la Loi de 1915.
- 14.12 L'Assemblée Générale Annuelle de la Société se tiendra le premier vendredi du mois de juin à 15h00 chaque année dans la ville de Luxembourg ou à tout autre endroit dans la commune du Siège Social indiqué dans la convocation.
- 14.13 Le Conseil d'Administration ou le(s) Auditeur(s) peut(vent) convoquer une Assemblée Générale des Actionnaires. Une Assemblée Générale des Actionnaires devra être convoquée endéans un mois sur la demande écrite d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social en indiquant l'ordre du jour.
- 14.14 Les convocations aux Assemblées Générales doivent contenir l'ordre du jour et prendre la forme d'annonces publiées deux fois avec un intervalle minimum de huit jours, et huit jours avant la réunion dans le Mémorial et dans un journal Luxembourgeois. Les convocations envoyées par courrier devront l'être huit jours avant l'Assemblée aux Actionnaires enregistrés, mais aucune preuve n'est requise pour prouver que cette formalité a été accomplie. Lorsque toutes les Actions sont sous la forme nominative, les convocations peuvent être effectuées seulement par lettre recommandée avec accusé de réception.
- 14.15 Un ou plusieurs Actionnaires qui détiennent au moins dix pour cent du capital souscrit peut(vent) demander qu'un ou plusieurs éléments soient ajoutés à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Une telle demande devra être envoyée par courrier recommandé avec accusé de réception au siège social, au minimum cinq jours avant la réunion.

Art. 15. Commissaires aux comptes.

- 15.1 La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes (ci-après les "Commissaires").
- 15.2 Les Commissaires sont désignés par l'Assemblée Générale des Actionnaires, qui peut aussi les révoquer à tout moment.
 - 15.3 Le nombre de Commissaires et leur rémunération sont déterminés par l'Assemblée Générale des Actionnaires.
- 15.4 La durée du mandat des Commissaires ne peut dépasser six ans. Ils peuvent être réélus. Les Commissaires élus sans indication de la durée de leur mandat seront réputés avoir été élus pour une durée de six ans.
- 15.5 Dans le cas où le nombre de Commissaires serait réduit pour quelque raison que ce soit à moins de la moitié des Commissaires désignés, le Conseil d'Administration doit tout de suite convoquer l'Assemblée Générale des Actionnaires pour pourvoir au remplacement des postes vacants.
- **Art. 16. Exercice social.** L'exercice social de la Société débute le 1 ^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, étant entendu que, en tant que mesure transitoire, le premier exercice social de la Société débute à la date de sa constitution et se termine le 31 décembre suivant (toutes dates comprises).

Art. 17. Distribution sur les actions.

- 17.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
- 17.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des Statuts, la Société peut, par Résolutions des Actionnaires, déclarer des dividendes aux Actionnaires au prorata du nombre d'Actions détenues par eux.
- 17.3 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et de ces Statuts, le Conseil d'Administration peut payer des dividendes intérimaires aux Actionnaires au prorata du nombre d'Actions détenues par eux.
- **Art. 18. Dissolution et liquidation.** La liquidation de la Société sera décidée par une Assemblée Générale au moyen d'une résolution adoptée en conformité avec les conditions requises pour la modification des Statuts, et conformément à la Loi Luxembourgeoise.



- Art. 19. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.
- **Art. 20. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2014.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2015.

Souscription et libération

O C H INVESTMENT LTD, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux cent (100) actions ayant une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310.-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-).

Le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la Loi sur les Sociétés de 1915, et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 1.200,00.

Résolutions de l'associé unique

Le comparant pré qualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- 1. le nombre d'administrateurs de la Société est fixé à 1 (un);
- 2. est nommé Administrateur Unique de la Société:

Igmasa Management Luxembourg S.à r.l., ayant son siège 12, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg RCS Luxembourg B 169.275, représentée par son représentant permanents, Madame Marisa Alexandra LEITE RIBEIRO, né à Fafe (Portugal), le 17 novembre 1980, demeurant à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling 14B.

3. est nommé commissaire aux comptes de la Société:

MONTEREY AUDIT S.à r.l., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, RCS Luxembourg B 78,967.

- 4. le mandat de l'Administrateur Unique et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de la décision annuelle statutaire de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2019; et
 - 5. le siège social de la société est fixé au L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling 14B.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte. Signé: M. A. LEITE RIBEIRO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 avril 2014. Relation: LAC/2014/16659. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 avril 2014.

Référence de publication: 2014053227/641.

(140061002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

Reform Capital Loan Recovery Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.664.

In the year two thousand and fourteen, on the tenth day of March.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.



There appeared:

"REFORM CAPITAL S.R.O." a société anonyme having its registered office at 351/6 Betlemske namesti, CZ-110 00, Prague (Czech Republic), registered with the Trade Register and Companies of Prague (Czech Republic) under number 26751747,

Here represented by Ms Samiel OUHIBI, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of one proxy given under private seal dated on March 6 th , 2014.

Such proxy after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as aforesaid, is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "REFORM CAPITAL LOAN RECOVERY MANAGEMENT", having its registered office at 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, dated January 12 th , 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated March 9 th , 2009, under number 507.

registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 144.664 (the "Company").

The Sole Shareholder, represented as aforesaid and representing the entire share capital, has requested the undersigned notary to act the resolutions contained into the agenda:

Agenda

- 1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into liquidation;
- 2. Appointment of a liquidator and determination of its powers;
- 3. Discharge to the managers until the date of the present meeting;
- 4. Miscellaneous.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint "Merlis S.à r.l." having its registered office at 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg (RCS Luxembourg B 111.320) as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company.

The Meeting resolves to confer to the Liquidator the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator shall have the broadest powers to carry out the liquidation and perform its duties each time in accordance with the Law. It shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Shareholders.

The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate some of its powers for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities, although he will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

In the framework of the performance of its duties, the Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of the Company's assets under its sole signature.

The Liquidator shall be authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders, in accordance with article 148 of the Law.

Third resolution

The Sole Shareholder gives full discharge to the managers of the Company for the fulfillment of their mandates until this day.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately nine hundred euro (EUR 900.-).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the bureau of the Meeting, said Bureau of the Meeting signed together with the notary the present deed.



Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix mars.

Pardevant Maître Paul Decker, notaire, de résidence à Luxembourg.

A comparu:

"REFORM CAPITAL S.R.O.", une société anonyme de droit Tchèque, ayant son siège social à Betlemske namesti 351/6, 110 00 Praha 1 Stare Mesto et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Prague sous le numéro 91472, SECTION C, propriétaire de cent (100) parts sociales,

ici représentée par Mme Samiel OUHIBI, employée privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 6 mars 2014.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme ci-avant, est la seule et unique associée («l'Associée Unique») de «REFORM CAPITAL LOAN RECOVERY MANAGEMENT», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 12 janvier 2009, publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 9 mars 2009, sous le numéro 507

immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 144.664 («la Société»).

L'Associée Unique, représentée comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions contenues dans l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Dissolution de la Société et décision de mise en liquidation volontaire de la Société.
- 2. Nomination du liquidateur de la Société et détermination de ses pouvoirs.
- 3. Décharge aux gérants pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.
- 4. Divers

Première résolution

L'Associée Unique décide la dissolution de la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (la «Liquidation»).

Deuxième résolution

L'Associée Unique décide de nommer «Merlis S.à r.l.» ayant son siège social au 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg (RCS Luxembourg B 111.320) et d'assumer le rôle du liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

L'Assemblée confère au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi"). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Troisième résolution

L'Associée Unique donne pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à neuf cents euros (900,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au bureau, tous les membres du bureau ont signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: V.PIERRU, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11.03.2014. Relation: LAC/2014/11360. Reçu 12.-€ (douze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.



POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 10.03.2014.

Référence de publication: 2014052019/114.

(140059146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

WI2PAVE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe. R.C.S. Luxembourg B 186.017.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

ont comparu

1) «TERES», société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

ici valablement représentée par Madame Nathalie GAUTIER, Master Administration des Entreprises, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

2) Monsieur Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financiers, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

ici valablement représenté par Madame Nathalie GAUTIER, préqualifiée,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

3) Madame Nathalie GAUTIER, préqualifiée, agissant en son nom personnel.

Les dites procurations signées "ne varietur" par la comparante et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

- Art. 1 er. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de «WI2PAVE S.A.».
- Art. 2. Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée, statuant comme en matière de modifications statutaires.

Le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

- Art. 3. La Société est établie pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** La société a pour objet toutes opérations ou transactions permettant directement ou indirectement la prise de participations dans toute société ou entreprise de quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes (étant entendu qu'elle n'entrera dans aucune opération qui aurait pour conséquence de l'engager dans une activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier):

- apporter toute assistance ou soutien financier, que ce soit sous forme de prêts, d'avances ou autrement à ses filiales directes et indirectes, aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel,



aux sociétés liées ou entités appartenant à son Groupe, c'est-à-dire au groupe de sociétés comprenant les associés directs et indirects de la Société ainsi que de leurs filiales directes ou indirectes;

- accorder toute garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou parties de ses avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de ses filiales directes et indirectes, des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou encore des sociétés liées ou entités appartenant à son Groupe dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;
- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres:
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société:

La Société pourra investir dans des opérations immobilières uniquement à des fins d'investissement et non pas pour l'utilisation personnelle de la société.

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) représenté par TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de TROIS MILLIONS CENT MILLE EUROS (EUR 3.100.000,-) qui sera représenté par TRENTE ET UN MILLE (31.000-) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 26 mars 2019, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.



Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 7. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président. Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; et en son absence, le conseil d'administration pourra désigner un autre président pro tempore à la majorité des voix des administrateurs présents à cette réunion.

Le conseil d'administration se réunira au Luxembourg, sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation.

Il pourra être passé outre à cette convocation si tous les administrateurs sont présents ou représentés à la réunion du conseil et s'ils établissent avoir été dûment convoqués et avoir été informés de l'ordre du jour de la réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

En cas d'urgence, un administrateur pourra participer à la réunion du conseil par conférence téléphonique ou vidéo, ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à la personne qui participe à la réunion, d'être à même d'entendre et de communiquer avec les autres. La participation à la réunion du conseil d'administration par ces moyens de communication sera considérée comme y participant en personne.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

- **Art. 8.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.
- **Art. 9.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

- Art. 10. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.
- **Art. 11.** La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 12. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Les dispositions légales relatives aux règles de quorum et de délais s'appliqueront à la convocation et à la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, à moins qu'il n'en soit disposé autrement dans les présents statuts.

Un actionnaire pourra se faire représenter à toute assemblée par une autre personne désignée par ses soins, par écrit, par téléfax, télégramme ou télex.

Sauf en cas de dispositions contraires prévues par la Loi, les résolutions des assemblées des actionnaires dûment convoqués seront adoptées à la majorité simple des membres présents et représentés, qui auront voté.

Le conseil d'administration déterminera toutes les autres conditions qui devront être remplies par les actionnaires pour prendre part aux assemblées des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires, et s'ils établissent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, cette dernière pourra être tenue sans convocation ni publication préalable.

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mercredi du mois de mars de chaque année à 10 heures 30.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 14. Chaque action donne droit à une voix.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la Société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.



Année Sociale - Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les activités de la Société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 16. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 17. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 18. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément aux Lois, et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2015.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la Société.

Souscription et paiement

Les actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre	Montant
	d'actions	souscrit
		et libéré
1. «TERES», prénommée	308	30.800 EUR
2. Monsieur Laurent HEILIGER, prénommé,	1	100 EUR
3. Madame Nathalie GAUTIER, prénommée,	1	100 EUR
TOTAUX	310	31.000 EUR

Les actions ont été intégralement libérées en numéraire, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de sa constitution à environ mille cinq cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale annuelle amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2014:

1.- Madame Nathalie Gautier, demeurant professionnellement au 6 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, administrateur,



- 2.- Madame Stéphanie Grisius, demeurant professionnellement au 6 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, administrateur,
- 3.- Monsieur Laurent Heiliger, demeurant professionnellement au 6 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, administrateur.

L'assemblée générale extraordinaire nomme Madame Nathalie GAUTIER, prénommée, aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à UN (1).

Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'assemblée générale annuelle amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2014:

audit.lu, société à responsabilité limitée, réviseur d'entreprises, ayant son siège social au 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster RCS Luxembourg B113620.

Troisième résolution

Le siège social de la Société est fixé au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la personne comparante prémentionnée, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: N. GAUTIER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 mars 2014. Relation: EAC/2014/4507. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014052140/232.

(140059356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

Aurans One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare. R.C.S. Luxembourg B 186.046.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the first day of April.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

THERE APPEARED:

ABUNDIA S.A., established and having its registered office at Marbella, East 54 th Street # 3A, Panama, Republic of Panama, registered with the Public Registry at Microjacket under number 806336,

Duly represented by Mr Daniel ADAM, employee, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 8-10, Avenue de la Gare, by virtue of a proxy given under private seal, signed in Luxembourg, on 31 March 2014.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and by the notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Such appearing party has requested the notary to state the following articles of incorporation of a public limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

Title I. Name - Duration - Registered office - Purpose

- **Art. 1.** There is hereby established a public limited company (société anonyme) under the name of "Aurans One S.A.", (hereafter called the "Company"), which will be governed by Luxembourg laws, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended and by the present articles of association.
 - Art. 2. The Company is established for an unlimited duration.
- **Art. 3.** The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place within Luxembourg City by a resolution of the board of directors. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders deliberating in the same manner provided for amendments to these articles of incorporation.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair the normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.



Art. 4. The object of the Company is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.

The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights.

Without prejudice to the generality of the object of the Company, this latter may do all or any of the following:

- acquisition, possession, administration, sale, exchange, transfer, trade and investment in and alienation of shares, bonds, funds, notes, evidences of indebtedness and other securities, borrowing of money and issuance of notes therefore;
- acquisition of income arising from the disposal or licensing of copyrights, patents, designs, secret processes, trademarks or other similar interests;
 - rendering of technical assistance;
 - participation in and management of other companies.

The Company may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only.

The Company may particularly grant any assistance, loan, advance, or guarantee to the companies in which it has a direct or indirect participating interest, or to companies being part of the same group of companies as the Company.

In a general fashion, the Company may carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Title II. Share capital - Shares

Art. 5. The subscribed capital of the Company is set at EUR 31,000.- (thirty one thousand Euros) represented by 31,000 (thirty one thousand) shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each.

The authorised capital is set at EUR 1.000.000,- (one million Euros) represented by 1.000.000,- (one million) shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each.

The board of directors is authorized during a period expiring five years after the date of publication of the deed of incorporation of the Company to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued against payment in cash or contribution in kind by observing the then applicable legal requirements or integration of all free reserves and retained profits that can be integrated into the corporate capital by law, in each case with or without share premium as the board of directors may from time to time determine. The board of directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payments for the shares representing part or all such increased amount of capital.

Each time the board of directors shall so act to render effective an increase of capital, as authorised within the frame mentioned here above, Article 5 of the articles of association shall be amended so as to reflect the result of such action and the board of directors shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

The subscribed and authorised capital of the Company may also be increased or reduced in one or several steps pursuant to resolutions passed at a general meeting of the shareholders, deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered or in bearer form at the option of the shareholders.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between a usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-propriétaire) or between a pledgor and a pledgee.

Title III. General meetings of shareholders

- **Art. 7.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.
- **Art. 8.** The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg City as may be specified in the notice of meeting on the third Tuesday of the month of May at 11.00 a.m..



If such day is a legal holiday in the Grand-Duchy of Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Except as otherwise required by law or the articles of association, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented. Each share is entitled to one vote.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing.

Any shareholder may participate in any meeting of the shareholders by conference call or by other similar means of communication enabling all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The minutes of any such meeting shall however be approved and signed by all the shareholders present at such a meeting.

If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The articles of association of the Company may be amended by a general meeting of shareholders. The general meeting shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the articles and, where applicable, the text of those which concern the object or the form of the Company. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Mémorial C and in two Luxembourg newspapers.

Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes expressed. The votes expressed do not include the votes attached to the shares for which the shareholder has not taken part in the vote or has abstained from voting or returned a blank or void voting paper. The nationality of the Company may only be changed and the commitments of the shareholders may only be increased with the unanimous consent of the shareholders.

Art. 9. If the Company has only one shareholder, this sole shareholder exercises all the powers of the general meeting. The resolutions of the sole shareholder which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes.

Title IV. Board of directors

Art. 10. The Company shall be managed by a board of directors composed of not less than three members who need not be shareholders of the Company.

Notwithstanding the afore paragraph, if the Company has been incorporated by only one shareholder, or if a general meeting of the shareholders acknowledges that the Company has only one shareholder left, the board of directors may be composed of one member only until the ordinary general meeting of shareholders following the acknowledgement of the existence of more than one shareholder.

The directors are appointed by the general meeting of the shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, which shall determine their number, fix the term of their office as well as their remuneration. The director(s) shall hold office until (his) their successor(s) is (are) elected.

The director(s) may be removed at any time, with or without cause (ad nutum), by a resolution of the general meeting of the shareholders or by the sole shareholder, as the case may be.

In the event of one or more vacancies at the board of directors by reason of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the general meeting ratifies the election at its next meeting.

Art. 11. The board of directors chooses from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who needs not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of the board of directors; in his absence the board of directors may appoint a chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

The directors will be convened separately to each meeting of the board of directors. Except in cases of urgency, which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least an eight days' written notice of the board meetings shall be given. The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

The notice may be waived by consent in writing of each director.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director in writing.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference call or by other similar means of communication enabling all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent



to a participation in person at such meeting. The minutes of any such meeting shall however be approved and signed by all the directors present at such a meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Resolutions shall be passed by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board or to any committee (the members of which need not be directors) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any person(s) who need(s) not be directors, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

Art. 13. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by joint signature of any two directors, or by the single signature of the sole director, or by single signature of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

Title V. Supervision of the Company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire aux comptes), which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six years.

Title VI. Accounting year - Annual Accounts

- **Art. 15.** The accounting year of the Company shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.
- **Art. 16.** The annual accounts are drawn up by the board of directors as at the end of each accounting year and will be at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the annual net profits will be disposed of.

All shares will rank equally to dividend distributions.

In the event of partly paid shares, dividends will be payable in proportion to the paid-up amount of such shares. Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

Title VII. Winding up - Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Title VIII. Final clause - Applicable law

Art. 18. All matters not expressly governed by these articles of association shall be determined in accordance with the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and in particular with the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

Transitory provisions

- 1) The first business year shall begin on the date of incorporation of the company and shall end of the 31 th of December 2014.
 - 2) The first annual general meeting shall be held on 2015.

Subscription and Payment

The subscriber has subscribed and has paid in cash the amounts as mentioned hereafter:



Shareholder			Number of Shares
ABUNDIA S.A	31,000	7,750	31,000
TOTAL	31,000	7,750	31,000

The thirty-one thousand (31,000) shares of the Company have been paid up to 25 % by the subscribers, proof of which payment having been given to the undersigned notary, so that the amount of seven thousand seven hundred fifty Euros (EUR 7,750.-) is as of now available to the Company.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred Euros (EUR 1,100.-).

Resolutions of the sole shareholder

The founding shareholder, represented by the proxy holder, in its capacity as sole shareholder of the Company, thereupon passed the following resolutions:

- 1. The number of directors is fixed at 1 (one) and the number of statutory auditors at 1 (one).
- 2. The sole shareholder resolves to appoint the following person as director:
- Mr Daniel ADAM, employee, born on April 23, 1971 in Messancy, (Belgium) residing professionally at L-1610 Luxembourg, 8-10, Avenue de la Gare;
- 3. The sole shareholder resolves to appoint L'Alliance Révision S.à r.l., a private limited company, with registered office at L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, registered with the register of commerce and companies of Luxembourg under the number B 46498, as statutory auditor.
- 4. The term of office of the director and of the statutory auditor will end at the date of the annual general meeting of shareholders resolving the approbation of the accounts as at December 31, two thousand and fourteen.
 - 5. The registered office of the Company is set at L-1610 Luxembourg, 8-10, Avenue de la Gare.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarized deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le premier avril.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

A COMPARU:

ABUNDIA S.A., une société constituée sous les lois de la République de Panama, établie et ayant son siège social à Marbella, East 54 th Street # 3A, Panama, Republique de Panama, immatriculée auprès du Public Registry, Microjacket sous le numéro 806336,

dûment représentée par Monsieur Daniel ADAM, salarié, demeurant profesionnellement à L-1610 Luxembourg, 8-10, Avenue de la Gare, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg le 31 mars 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la personne comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement. Laquelle comparante a requis le notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société anonyme régie par les lois y relatives et les présents statuts.

Titre I er . Nom - Durée - Siège social - Objet social

- **Art. 1** er . Il est constitué une société sous la forme d'une société anonyme portant la dénomination de «Aurans One S.A.», (appelée ci-après la «Société»), qui sera régie par les lois luxembourgeoises, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée ainsi que par les présents statuts.
 - Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.



Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Il pourra être transféré à tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où des événements extraordinaires de nature politique, économique ou sociale de nature à compromettre les activités habituelles au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger devaient se produire ou être imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger. Cette mesure temporaire n'aura, toutefois, aucun effet sur la nationalité de la Société qui, malgré le transfert temporaire de son siège social, demeurera une société de droit luxembourgeois.

Art. 4. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, commerciale, industrielle, financière ou autre, luxembourgeoise ou étrangère; l'acquisition de valeurs mobilières et de droits par voie de participation, d'apport, d'option ou de toute autre manière.

La Société pourra utiliser ses fonds pour investir dans des biens immobiliers, pour créer, administrer, développer et céder ses actifs tels qu'ils sont composés à une époque déterminée et plus particulièrement mais non limitativement, son portefeuille de titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option, tous titres, et tous droits de propriété intellectuelle, de les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autre et de recevoir ou d'accorder des licences relatives aux droits de propriété intellectuelle.

Sans préjudice quant à la généralité de l'objet de la Société, cette dernière pourra faire tout ou partie de ce qui suit:

- l'acquisition, la possession, l'administration, la vente, l'échange, le transfert, le commerce, l'investissement dans et l'aliénation d'actions, d'obligations, de fonds, de billets à ordre, de titres de créances et d'autres titres, l'emprunt d'argent et l'émission de titres de créances y relatifs;
- l'acquisition de revenus issus de l'aliénation ou de l'autorisation d'exploiter des droits d'auteurs, brevets, dessins, formules ou procédés secrets, marques ou, provenant d'activités similaires;
 - l'assistance technique;
 - la participation à et la gérance d'autres sociétés.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à l'émission privée d'obligations, billets à ordre, titres, certificats de toute nature, à condition qu'ils ne soient pas librement négociables et qu'ils soient émis sous forme nominative uniquement.

La Société pourra en particulier accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou à toutes sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société

D'une manière générale, la Société pourra effectuer toute opération qu'elle estimera nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet.

Titre II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 31.000 (trente et un mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) par action.

Le capital autorisé de la Société est établi à EUR 1.000.000,- (un million d'euros) représenté par 1.000.000,- (un million) d'actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé durant une période expirant cinq années après la publication des statuts de la Société à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Il peut être souscrit à ces augmentations de capital et des actions peuvent être émises contre paiement en espèces, apports en nature en observant alors les prescriptions légales applicables ou par l'incorporation de toutes réserves libres et bénéfices reportés susceptibles d'incorporation au capital social suivant la loi avec ou sans prime d'émission comme le conseil d'administration l'aura déterminé. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à ces émissions sans réserver aux actionnaires existants à ce moment un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre. Le conseil d'administration peut donner pouvoir à un membre du conseil d'administration ou à un employé de la société ou à toute autre personne dûment autorisée, le pouvoir d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les actions représentant une partie ou la totalité du montant de l'augmentation de capital.

L'Article 5 des Statuts sera modifié chaque fois que le conseil d'administration agira de la sorte en vue de rendre effective cette augmentation de capital, dans les limites autorisées indiquées ci-dessus, cette modification ayant pour but de refléter le résultat de cette action et le conseil d'administration prendra lui-même toutes les mesures nécessaires ou autorisera toute personne à prendre ces mesures, en vue de l'exécution de la publication de cette modification.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peut également être augmenté ou réduit en une ou plusieurs étapes conformément aux résolutions adoptées lors d'une assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.



La Société est autorisée, dans les conditions de la loi, à racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société seront sous forme d'actions nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires.

La Société reconnaît un seul détenteur par action; si une action est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme seul propriétaire vis à vis de la Société. La même règle sera applicable en cas de conflit entre un usufruitier et un nupropriétaire ou entre le constituant d'un gage et le créancier gagiste.

Titre III. Assemblée générale des actionnaires

- Art. 7. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.
- **Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société sera tenue à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg comme il a pu être indiqué dans la convocation, le troisième mardi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié au Grand-Duché de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

Sauf stipulation contraire contenue dans la loi ou les statuts, les décisions de l'assemblée générale dûment convoquée seront prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés. Toute action donne droit à une voix.

Un actionnaire peut prendre part aux assemblées d'actionnaires en désignant par écrit une autre personne comme son mandataire.

Tout actionnaire peut participer à toute réunion de l'assemblée par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres, et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le procès-verbal d'une telle réunion devra toutefois être approuvé et signé par tous les actionnaires présents à une telle réunion.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors de l'assemblée générale des actionnaires, et s'ils déclarent avoir dûment été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ou publication préalable.

Les Statuts de la Société pourront être modifiés par l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale ne délibère valablement que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée, par voie d'annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial C et dans deux journaux luxembourgeois.

Cette convocation reproduit l'ordre du jour, la date et les résultats de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers des voix exprimées. Les voix exprimées ne comprennent pas les voix attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul. Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires.

Art. 9. Si la Société n'a qu'un seul actionnaire, cet actionnaire unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale. Les résolutions de l'actionnaire unique qui sont pris dans le cadre du premier alinéa sont inscrites dans un procèsverbal.

Titre IV. Conseil d'administration

Art. 10. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Nonobstant l'alinéa précédent, si la Société n'a été constituée qu'avec un seul actionnaire, ou si l'assemblée générale des actionnaires constate que la Société n'a qu'un seul actionnaire, le conseil d'administration peut être composé d'un membre seulement jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui constate l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique, selon le cas, qui détermine leur nombre, fixe le terme de leur mandat et leur rémunération. Ils occuperont leur fonction jusqu'à ce que leurs remplaçants soient élus.

Les administrateurs sont révocables à tout moment avec ou sans motif (ad nutum), par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique, selon le cas.



En cas d'une ou plusieurs vacances au sein du conseil d'administration pour cause de mort, retraite ou autre, les administrateurs restants pourront choisir de palier à une telle vacance conformément aux dispositions de la loi. Dans un tel cas, l'assemblée générale ratifie l'élection à la prochaine assemblée.

Art. 11. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président et est autorisé à choisir parmi ses membres un vice-président. Le conseil d'administration peut également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration. En son absence, le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes aux réunions, un président pour assurer la présidence pro tempore de ces réunions.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf les cas d'urgence, qui seront précisés dans la convocation ou avec le consentement préalable des personnes autorisées à assister à la réunion, une convocation écrite sera adressée au moins huit jours avant la tenue des réunions du conseil d'administration. La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable, si tous les administrateurs sont présents ou dûment représentés.

Il peut être renoncé à la convocation par accord écrit de chacun des administrateurs.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit un autre administrateur.

Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres, et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le procès-verbal d'une telle réunion devra toutefois être approuvé et signé par tous les administrateurs présents à une telle réunion.

Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant foi de la décision intervenue.

Le conseil d'administration peut délibérer ou prendre valablement des décisions à la condition qu'au moins la majorité des administrateurs soit présente ou représentée à la réunion. Les décisions devront être prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion.

Art. 12. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous actes d'administration et de disposition qui sont dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société pour ses affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à tout (tous) membre(s) du conseil d'administration ou à tout comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs), aux conditions et avec les pouvoirs à fixer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également conférer tous pouvoirs et tout mandat spécial à toute(s) personne(s) qui n'a (n'ont) pas besoin d'être administrateur, engager ou révoquer tous mandataires et employés et fixer leur rémunération.

Art. 13. La Société sera engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature du seul administrateur, ou par la signature unique de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Titre V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui peuvent être actionnaires de la Société. L'assemblée générale des actionnaires procédera à la nomination des commissaires aux comptes, déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur fonction, qui ne pourra pas excéder six années.

Titre VI. Exercice social - Comptes annuels

- **Art. 15.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.
- **Art. 16.** A la fin de chaque exercice, le conseil d'administration préparera les comptes annuels qui seront à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

Cinq pour cent (5%) des bénéfices annuels nets de la Société devront être affectés à la réserve prévue par la loi. Cette affectation cessera d'être requise lorsque cette réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société, tel qu'établi à l'article 5 ci-dessus, ou du capital social tel qu'augmenté ou tel que réduit, à chaque fois tel que prévu à l'article 5 ci-dessus.



Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera l'affectation du profit annuel net.

Toutes les actions donnent droit à une distribution égale de dividende.

Dans l'hypothèse où des actions sont partiellement libérées, les dividendes seront payés au prorata du montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués en observant les termes et conditions prévus par la loi.

Titre VII. Dissolution - Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par assemblée générale des actionnaires décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

Titre VIII. Disposition finale - Droit applicable

Art. 18. Tous ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en conformité avec la loi luxembourgeoise, et en particulier avec la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et Libération

Le souscripteur prédit a souscrit et libéré en espèces les montants ci-après indiqués:

Actionnaire	Capital	Capital	Nombre
	Souscrit	libéré	d'actions
	EUR	EUR	
ABUNDIA S.A	31.000,-	7.750,-	31.000,-
TOTAL	31.000,-	7.750,-	31.000,-

Les trente et un mille (31.000) actions de la Société ont été partiellement libérées à concurrence de 25 % par le souscripteur, comme il a été certifié au notaire soussigné de sorte que la somme de EUR 7.750,- (sept mille sept cent cinquante euros) est dès à présent à la disposition de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Résolutions de l'associé unique

L'associé fondateur, représenté par le mandataire, en sa qualité d'associé unique de la Société, a adopté les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre d'administrateur est fixé à 1 (un) et le nombre de commissaires aux comptes à 1 (un).
- 2. L'associé unique décide de nommer la personne suivante en qualité d'administrateur:
- Monsieur Daniel ADAM, né à Messancy (Belgique) le 23 avril 1971, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 8-10, Avenue de la Gare;
- 3. L'associé unique décide de nommer en qualité de commissaire aux comptes: L'Alliance Révision S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 46498.
- 4. Le mandat de l'administrateur et du commissaire aux comptes s'achèvera à la fin de l'assemblée annuelle des actionnaires portant approbation des comptes annuels au 31 décembre deux mille quatorze.
 - 5. Le siège social de la Société est établi à L-1610, Luxembourg, 8-10, Avenue de la Gare.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française. A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Adam, GRETHEN.



Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 avril 2014. Relation: LAC/2014/15988. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 10 avril 2014.

Référence de publication: 2014052234/475.

(140059858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

Bilbary Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 167.806.

DISSOLUTION

L'an deux mil quatorze, le vingt et un mars.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Bilbary Ltd, une société privée limitée (private limited company), constituée sous les lois du Royaume Uni, ayant son siège social à 14 Bedford Square, WC1B 3JA, London, United Kingdom, Company No. 07599564, ci-après dénommé "le mandant"

ici dûment représenté par son mandataire spécial

Monsieur Julien PONCELET, demeurant professionnellement à Luxembourg,

ci-après dénommé "le mandataire"

le tout en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- Que la société à responsabilité limitée BILBARY LUXEMBOURG S.à r.l. a été constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 mars 2012, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 6 avril 2012, numéro 903, page 43.302.
- Que le capital social s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500.-€) représenté par vingt-cinq (25) parts sociales ayant une valeur de cinq cents euros (500.-€) chacune.
 - Que le mandant préqualifié est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société.
 - Qu'en tant qu'associé unique, l'associé préqualifié déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.
 - Qu'il déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société.
 - Qu'il approuve les comptes de la société à la date des présentes, le tout suivant bilan annexé aux présentes
- Que le mandant en tant que liquidateur de la société déclare que l'activité de la société a cessé, que les dettes connues ont été payées ou provisionnées et qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute.
 - Que partant la liquidation de la Société est achevée.
- Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.
- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1420 Luxembourg, 5 Avenue Gaston Diderich.

Déclaration en matière de blanchiment

L'associé déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent à la somme de MILLE TROIS CENTS EUROS (1.300.-€). A l'égard du notaire instrumentant, toutes les parties comparantes et / ou signataires des présentes reconnaissent être solidairement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.



Déclarations générales

Les parties déclarent que le notaire instrumentant leur a expliqué tous les effets et toutes les conséquences du présent acte. Elles ont persisté à procéder par le présent acte et ont déclaré décharger le notaire instrumentant de toute conséquence et responsabilité éventuelle pouvant découler du présent acte.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signés: J. PONCELET, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 mars 2014. Relation: EAC/2014/4284. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, le 10 avril 2014.

Référence de publication: 2014052282/61.

(140059354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

C.F.F. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix. R.C.S. Luxembourg B 64.719.

L'an deux mille quatorze,

le vingt-sept mars.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de «C.F.F. S.A.» (la «Société»), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 64 719, et fut constituée suivant acte notarié dressé en date du 25 mai 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 603 du 20 août 1998.

Les statuts de la Société furent modifiés à plusieurs reprises et tout dernièrement suivant décisions des actionnaires prises en assemblée générale extraordinaire tenue à la date du 28 juin 2002; un extrait de ladite assemblée aux termes de laquelle la devise d'expression du capital social fut convertie du francs luxembourgeois (LUF) en EUROS (EUR), fut régulièrement publié au Mémorial, le 03 octobre 2002, sous le numéro 1429 et page 68552.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Angelina SCARCELLI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Carine AGOSTINI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'Assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente Assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Modification, avec effet immédiat, de l'objet social de la Société afin de lui fournir le nouveau libellé qui suit:

«La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société peut encore réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire



toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra encore fournir en outre toutes sortes de conseils et services de consultance et d'organisation en général.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.»

- 2.- Modification de l'article QUATRE (4) des statuts afin de refléter ledit changement intégral de l'objet social.
- 3.- Modification de l'article SEIZE (16) des statuts de la Société par la suppression pure et simple de deuxième et dernier alinéa.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend chaque fois à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE, avec effet immédiat, de modifier l'objet social de la Société et en conséquence directe également l'article QUATRE (4) des statuts de la Société, afin de lui fournir le nouveau libellé qui suit:

Art. 4. «La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société peut encore réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra encore fournir en outre toutes sortes de conseils et services de consultance et d'organisation en général.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.»

Deuxième résolution

L'Assemblée DECIDE de modifier l'article SEIZE (16) des statuts de la Société par la suppression pure et simple et sans remplacement de son deuxième et dernier alinéa.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec Nous le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. SCARCELLI, C. AGOSTINI, F. CANNIZZARO di BELMONTINO, J.J. WAGNER.



Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 mars 2014. Relation: EAC/2014/4518. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014052305/97.

(140059889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

Brossia, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy. R.C.S. Luxembourg B 162.134.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le trente et un mars.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARIJ

Monsieur Richard Michel BRET, gérant de sociétés, né à Roybon, le 15 juin 1969 demeurant à F-38870 St-Pierre-de-Bressieux, 315, route du Village, ici dûment représenté par Madame Laure SINESI, employée, demeurant professionnel-lement à Howald, 45, rue des Scillas, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signé «ne varietur» par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

- 1.- Que la société à responsabilité limitée "BROSSIA", avec siège social à L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 162.134 (ci-après dénommée la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 15 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2080 du 7 septembre 2011. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.
- 2.- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.
 - 3.- Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est seul propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.
- 4.- Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, agissant comme associé unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.
- 5.- Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.
- 6.- Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la société dissoute.
- 7.- Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.
- 8.- Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres titres seront annulés.
 - 9.- Que décharge est donnée au gérant de la Société pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.
- 10.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins au domicile du comparant à F-38 870 Saint-Pierre-de-Bressieux, 315 route du Village (France).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de cet acte, est dès lors évalué à 850,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Howald, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Laure SINESI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 03 avril 2014. Relation GRE/2014/1382. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 11 avril 2014.

Référence de publication: 2014052303/49.

(140060006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.



CitCor Residential Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 130.183.

In the year two thousand and fourteen, on the second day of April, Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

Appeared:

Miss Virginie PIERRU, employee, residing professionally in Luxembourg, acting as attorney-at-law for:

- 1.- "CPI CPEH 2 S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 118.036, and
- 2.- "Corpus Sireo Investment Residential No. 2 GmbH" (formerly known as Corpus Sireo Wohnen Beteiligung No. 2 GmbH), a limited liability company existing under the laws of Germany, with registered office at D-50931 Köln, Aachener Str. 186, registered with the trade register in Köln under number HRB 66349 (the "Shareholders"),

by virtue of two (2) proxies given under private seal on 20 and 24 March 2014.

said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for registration purposes.

Such appearing parties, represented as stated above, are the sole shareholders of CitCor Residential Holdings S.à r.l., a private limited liability company, with registered office at 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx on 9 July 2007, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations on September, 11 th 2007, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 130.183 (the "Company").

The Shareholders, represented as stated above, asked the notary to rectify the capital increase pursuant to a deed dated 12 June 2013 of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2655 on 24 October 2013 (the "Deed") in order to enact that:

The Shareholders noted that the latest amendment of the Company's articles of association prior to the Deed (as published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2140 on 3 September 2013) was made by Me Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, and that it was not published on the date of the Deed.

As a result, the Shareholders resolve to rectify a clerical error in the Deed so that the Shareholders' first and third resolutions as set forth in the Deed shall read as follows:

"First resolution

The Shareholders resolve to increase the issued share capital of the Company by an amount of ten euro (EUR 10.-) from its present amount of six hundred thirty-five thousand seven hundred sixty-seven euro (EUR 635,767.-) to an amount of six hundred thirty-five thousand seven hundred seventy-seven euro (EUR 635,777.-) by creation and issue of 9 Class A Shares in registered form and 1 Class B Share in registered form with a par value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares, paid in with a total share premium of nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety euro (EUR 999,990.-)."

"Third resolution

"The Shareholders resolve consequently to modify article 6, 1 st paragraph of the articles of association of the Company so that it now reads as follows:

" **6.1.** The Company's share capital is set at six hundred thirty-five thousand seven hundred seventy-seven euro (EUR 635,777.-) divided into five hundred seventy-two thousand one hundred ninety-nine (572,199) Class A Shares in registered form with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each and sixty-three thousand five hundred seventy eight (63,578) Class B Shares in registered form with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all fully paid up."

This deed of rectification is effective as of 12 June 2013.

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at 635.- EUR.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

After having read the content of the deed and explained it to the proxyholder, known to the notary by name, first name, status and residence, she, the proxyholder, subscribed before Us, Notary, the present deed of rectification.



Folgt die Deutsche Version des Berichtigungsaktes

Im Jahre zweitausendundvierzehn, am zweiten April,

Vor Maître Paul DECKER, Notar mit Amtssitz in Luxemburg,

Erschien:

Frau Virginie PIERRU, Angestellte, mit beruflichem Sitz in Luxemburg-Stadt, als Bevollmächtigte handelnd für:

- 1.- "CPI CPEH 2 S.à r.l.", eine nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg gegründete und bestehende Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), mit Sitz in 44, Avenue J.F. Kennedy, in L-1855 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister zu Luxemburg (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) unter B 118.036, und
- 2.- "Corpus Sireo Investment Residential No. 2 GmbH" (vormalig als "Corpus Sireo Wohnen Beteiligung No. 2 GmbH" bekannt), eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet unter dem Recht der Bundesrepublik Deutschland, mit Sitz in D-50931 Köln, Aachener Str. 186, eingetragen im Handelsregister Köln unter HRB 66349 (die "Anteilhaber"),

mittels zweier (2) privatschriftlicher Vollmachten, die am 20. beziehungsweise 24. März 2014 ausgegeben wurden.

Die von der Erschienenen und dem unterzeichnenden Notar ne varietur gezeichneten Vollmachten bleiben dieser Urkunde zum Zweck der Registrierungsvornahme beigefügt.

Die Erschienen, vertreten wie oben beschrieben, sind die alleinigen Gesellschafter der CitCor Residential Holdings S.à r.l. (im Folgenden die "Gesellschaft"), einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), mit Sitz in 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg, gegründet durch eine notarielle Urkunde mit Datum vom 9. Juli 2007 welche im Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations vom 11. September 2007 veröffentlicht worden ist, eingetragen im Luxemburger Handels-und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 130.183 (die "Gesellschaft").

Die Anteilhaber, vertreten wie oben beschrieben, ersuchen den Notar die Kapitalerhöhung im Folge eines Aktes des unterzeichnenden Notars, vom 12. Juni 2013, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association Nummer 2655 vom 24. Oktober 2013 (der "Akt"), zu berichtigen, um Folgendes zu erlassen:

Die Anteilhaber führten aus, dass die letzte Änderung der Satzung der Gesellschaft vor dem Akt (veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association Nummer 2140 vom 3. September 2013), von Me Martine Schaeffer, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, durchgeführt wurde und am Tag des Aktes noch nicht veröffentlicht war.

Demzufolge beschließen die Gesellschafter, einen Formfehler in dem Akt zu berichtigen, Sodas in Folge dessen der erste und der dritte Beschluß des Aktes wie folgt gelesen werden müssen:

"Erster Beschluss

Die Anteilhaber erhöhen das Stammkapital der Gesellschaft mittels Einbringen einer Summe von zehn Euro (EUR (10.-) von sechshundert fünf und dreißig tausend siebenhundert sieben und sechzig Euro (EUR 635.767,-) auf sechshundertfünfunddreißigtausend siebenhundertsiebenundsiebzig Euro (EUR 635.777,-), vermittels Ausgabe von 9 Namensaktien der Kategorie A und von 1 Namensaktie der Kategorie B, mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (EUR 1.-) und mit den selben Rechten und Pflichten wie die bestehenden Aktien, und einer Zeichnungsprämie von neunhundertneunundneunzigtausend neunhundertneunzig Euro (EUR 999.990.-)."

"Dritter Beschluss

Die Anteilhaber beschließen alsdann Artikel sechs (6) (Gesellschaftskapital), Absatz 1 der Satzung infolge vorstehender Änderungen wie folgt abzuändern:

" **6.1.** Das Stammkapital der Gesellschaft ist festgesetzt auf sechshundertfünfunddreißigtausend siebenhundertsiebenundsiebzig Euro (EUR 635.777,-), eingeteilt in fünfhundertzweiundsiebzigtausend einhundertneunundneunzig (572.199) Stammaktien der Kategorie A mit einem Nominalwert von je einem Euro (EUR 1,-) und dreiundsechzigtausend fünfhundertachtundsiebzig (63.578) Stammaktien der Kategorie B mit einem Nominalwert von je einem Euro (EUR 1,-), alle gezeichnet und in voller Höhe einbezahlt."

Dieser Berichtigungsakt ist wirksam mit Datum des 12. Juni 2013.

Kosten

Die Aufwendungen, Kosten, Vergütungen und Entgelte, in welcher Form auch immer, die von der Gesellschaft aufgrund dieser Urkunde anfallen, werden geschätzt auf 635,- EUR.

WORÜBER Urkunde in Luxemburg aufgenommen wurde am Datum wie Eingangs erwähnt.

Nachdem der Inhalt der Urkunde der Bevollmächtigten, dem Notar durch Namen, Vornamen, Personenstand und Wohnsitz her bekannt, vorgelesen und erklärt wurde, unterschrieb diese vor Uns, Notar, den vorliegenden Berichtigungsakt.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 03 avril 2014. Relation: LAC/2014/15633. Reçu 12.-€ (douze Euros)

Le Receveur (signé): Irène THILL.



POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 11 avril 2014.

Référence de publication: 2014052310/112.

(140060072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

CSLH Lux II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve. R.C.S. Luxembourg B 181.989.

In the year two thousand and fourteen on the twenty-fourth of March.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

le hald

an Extraordinary General Meeting of the partners of «CSLH LUX II S.àr.l.», a "société à responsabilité limitée", having its registered office in L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 181.989,

incorporated by deed enacted by the undersigned Notary on 19 November 2013, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 60 of 8 January, 2014 (hereinafter the «Company»).

The meeting is presided by Mr Manuel LENTZ, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Gianpiero SADDI, notarial clerk, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Manuel LENTZ, prenamed.

The chairman declares and requested the notary to state that:

I) It appears from an attendance list that all the one hundred and twenty-five (125) shares each with a nominal value of EUR 100.- (one hundred euro) each, representing 100% of the issued share capital of the Company of twelve thousand five hundred EUR 12.500.- (twelve thousand five hundred euro), are duly represented at this meeting.

The attendance list as well as the power of attorney of the represented partner, signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed and shall be filed therewith with the registration authorities.

- II) The partner represented declares having had prior knowledge of the agenda so that the meeting was quorate and might validly decide on all the items of the agenda, without any obligation to justify the accomplishment of the convening formalities.
 - III) The items on which resolutions are to be passed are as follows:

Agenda

- 1. Abolition of the nominal value of the shares:
- 2. Increase of the share capital of the Company by an amount of 237.206.957,71 (two hundred thirty seven million two hundred and six thousand nine hundred and fifty-seven euro and seventy-one cents) so as to bring the Company's share capital from its current amount of EUR 12.500.- (twelve thousand five hundred euro) to EUR 237.219.457,71 (two hundred thirty seven million two hundred and nineteen thousand four hundred and fifty-seven euro and seventy-one cents) without issuance of any new shares but only by increase of the value of the 125 (one hundred and twenty-five) existing shares;
- subscription to and payment by the existing sole partner of the capital increase through a contribution of the shares held by the Company's sole partner in CSLH I S.àr.l., a "société à responsabilité limitée", having its registered office in L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 181.990.
- 3. Consequential amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company so as to reflect the taken resolutions;
 - 4. Miscellaneous.

The President further explains that the intended capital increase is made for and within the restructuring of a group of companies, directly or indirectly owned and held by the Company's sole partner, General Mediterranean Holding S.A., SPF, a société anonyme de gestion de patrimoine familial, incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 16.453 (hereinafter "GMH"). The underlying investments are in particular composed of participations and interests in entities in the United States of America.

Thereupon, the meeting unanimously resolved as follows:

First Resolution

It is resolved to abolish the nominal value of shares. The Company's share capital of EUR 12.500,- (twelve thousand five hundred euro) is further-on represented by 125 (one hundred and twenty-five) shares without nominal value.



Second Resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 237.206.957,71 (two hundred thirty seven million two hundred and six thousand nine hundred and fifty-seven euro and seventy-one cents) so as to bring it from its current amount of EUR 12.500.- (twelve thousand five hundred Euro) up to EUR 237.219.457,71 (two hundred thirty seven million two hundred and nineteen thousand four hundred and fifty-seven euro and seventy-one cents) without issuance of any new shares but only by increase of the value of the 125 (one hundred and twenty-five) existing shares (the "Capital Increase").

Subscription and payment

The Capital Increase has been subscribed to and paid up in full by GMH, the Company's sole partner, represented by Mr. Manuel LENTZ, predesignated, by virtue of the aforesaid power of attorney,

through a contribution in kind of an amount of EUR 237.206.957,71 (two hundred thirty-seven million two hundred and six thousand nine hundred and fifty-seven euro and seventy-one cents) consisting in a participation (one hundred and twenty-five (125) shares without a nominal value) held by GMH in CSLH LUX I S.àr.l., a "société à responsabilité limitée», having its registered office in L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 181.990.

A "Declaration of Contribution Value" prepared by GMH will remain attached to the present deed.

By the contribution of GMH of the entire share capital of CSLH I S.àr.l., the Capital Increase as subscribed has been entirely paid up by the sole partner.

Third resolution

In order to reflect the above resolutions, it is resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company, which now reads as follows:

- in its English version:

« **Art. 5.** The Company's corporate capital is fixed at two hundred thirty-seven million two hundred and nineteen thousand four hundred and fifty-seven euro and seventy-one cents (EUR 237.219.457,71.-) divided into one hundred and twenty-five (125) shares without a nominal value.»

- in its French version:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à deux cent trente-sept millions deux cent dix-neuf mille quatre cent cinquante-sept euros et soixante-et-onze centimes (EUR 237.219.457,71,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales sans désignation de valeur nominale.»

Costs

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at EUR 6,700.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation;

at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre mars.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société «CSLH LUX II S.àr.l.», une société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B181.989,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 19 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association numéro 60 du 8 janvier 2014 (ci-après la «Société»).

L'assemblée est présidée par Monsieur Manuel Lentz, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire Monsieur Gianpiero SADDI, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur Monsieur Manuel Lentz, prénommé.

Le président déclare et requiert le notaire d'acter que:



I) Il apparaît d'une une liste de présence que toutes les 125 (cent vingt-cinq) parts sociales en émission ayant une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) chacune, représentant 100% du capital social émis de EUR 12.500.-(douze mille cinq cents euros) sont dûment représentées à la présente assemblée.

Ladite liste de présence ainsi que la procuration de l'associé représenté, signée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné seront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

- II) L'associé unique représenté déclare avoir connaissance préalable de l'ordre du jour de cette assemblée, sans obligation de justifier l'accomplissement des formalités de convocation de façon que le quorum de l'assemblée est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.
 - III) Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

Ordre du jour

- 1. Suppression de la valeur nominale des parts sociales;
- 2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 237.206.957,71 (deux cent trente-sept millions deux cent six mille neuf cent cinquante-sept euros et soixante-et-onze centimes)

pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) au montant de EUR 237.219.457,71 (deux cent trente-sept millions deux cent dix-neuf mille quatre cent cinquante-sept euros et soixante-et-onze centimes)

sans émission de nouvelles parts sociales mais par la seule augmentation du pair comptable des 125 (cent vingt-cinq) parts sociales existantes;

- souscription à et paiement de l'augmentation de capital par l'associé unique par apport en nature consistant en les parts sociales détenues par l'associé unique de la Société dans CSLH I S.àr.l., une société à responsabilité limitée avec siège social à L-2227 Luxembourg 29, avenue de la Porte-Neuve, GrandDuché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181.990;
- 3. Modification conséquente de la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société de façon à refléter les résolutions prises;
 - 4. Divers.

Le Président expose que l'augmentation de capital est effectuée dans le but et le cadre de la restructuration d'un groupe de sociétés directement ou indirectement détenues par l'associé unique de la Société, à savoir GENERAL MEDITERRA-NEAN HOLDING S.A., SPF, société anonyme de gestion de patrimoine familial, constituée et organisée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 16.453 (ci-après «GMH»). Les investissements sous-jacents sont plus particulièrement constitués par des participations détenues dans des sociétés aux Etats-Unis d'Amérique.

A la suite de quoi, l'assemblée a adopté les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

Il est décidé de supprimer la valeur nominale des parts sociales. Le capital social de la Société de EUR 12.500.- (douze mille cinq cent euros) sera dorénavant représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Deuxième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de EUR 237.206.957,71 (deux cent trente-sept millions deux cent six mille neuf cent cinquante-sept euros et soixante-et-onze centimes)

pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros à EUR 237.219.457,71 (deux cent trente-sept millions deux cent dix-neuf mille quatre cent cinquante-sept euros et soixante-et-onze centimes)

sans émission de nouvelles parts sociales mais par la seule augmentation du pair comptable des 125 (cent vingt-cinq) parts sociales existantes (l'«Augmentation de Capital»).

Souscription et libération:

L'augmentation de Capital a été souscrite et entièrement libérée par l'associé unique de la Société, à savoir GMH, représenté par Monsieur Manuel Lentz, prénommé, en vertu de la procuration dont mention ci-avant,

par apport en nature d'un montant de EUR 237.206.957,71 (deux cent trente-sept millions deux cent six mille neuf cent cinquante-sept euros et soixante-et-onze centimes) consistant en la participation (cent vingt-cinq (125) parts sociales sans désignation de valeur nominale) détenue par GMH dans CSLH LUX I S.àr.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181.990.

Troisième résolution

Afin de refléter les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 5, alinéa premier des statuts de la Société, pour lui donner dorénavant:



- en sa version anglaise, la teneur suivante:

« **Art. 5.** The Company's corporate capital is fixed at two hundred thirty-seven million two hundred and nineteen thousand four hundred and fifty-seven euro and seventy-one cents (EUR 237.219.457,71.-) divided into one hundred and twenty-five (125) shares without a nominal value.»

- en sa version française, la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à deux cent trente-sept millions deux cent dix-neuf mille quatre cent cinquante-sept euros et soixante-et-onze centimes (EUR 237.219.457,71,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, seront payés par la Société suite à son augmentation du capital social et sont estimés à EUR 6.700.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française.

A la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, celles-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Lentz, G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 avril 2014. Relation: LAC/2014/15705. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 9 avril 2014.

Référence de publication: 2014052352/184.

(140060154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

Ravel Investment Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 148.860.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2014.

Pour RAVEL INVESTMENT SICAV

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Marc-André BECHET / Corinne ALEXANDRE

Directeur / Assistante

Référence de publication: 2014053288/15.

(140060661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

Quiver S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 64.617.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2014.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014053278/11.

(140061315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck